



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20240201-02

AR Prefecture

063-200070712-20240201-DBC20240201_02-DE
Reçu le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024 à 16H

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Date de la convocation : 25 Janvier 2024

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} Février 2024 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Christophe DOS SANTOS, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Georges LOPEZ, Patrice BION.

Membres du Bureau absents excusés :

Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET. Hélène BOUDON, Chantal CHASSANG, Olivier CHAMBON, Claude GOUILLON-CHENOT, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Michel GONIN (représenté par Patrice BION), Ludovic DASSAUD.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

TARIF CENTRE AQUATIQUE

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et Président ;

Les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) en charge des activités de natation ont la possibilité de donner des leçons particulières en dehors de leur temps de travail dans le respect de la législation.

Suite à la première année d'exploitation, il s'avère que des activités d'une durée de 30 minutes, plutôt que 45 minutes avec 3 enfants maximum serait préférable pour un meilleur enseignement.

Cette évolution permettrait également de réduire une liste d'attente assez importante et donc de mieux répondre à la demande des familles.

Le coût de 10€/ la séance pour les habitants de TDM et de 12 € pour les extérieurs restent inchangés

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

20

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 21


AR Prefecture

063-200070712-20240201-DBC20240201_02-DE
Reçu le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024

Ayant entendu l'exposé qui précède,
Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le passage de 45 minutes à 30 minutes pour les séances particulières
- **Décide** le maintien du coût des séances
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,


Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



TOTAL VOTANTS : 21	Membres du Bureau présents : 20	Représentés : 2
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21	Pour : 21 Contre : 0	Non participation :
Abstentions : 0	Membres présents sans voix délibératives : 1	